

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
16 septembre 2025	14	14	14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Patricia ANDRE, Jean-Pierre ARNOUX, Alexandre CABO, Mickaël CABO, Franck CHAPIER, Karine PIGEON CHAPIER, Didier CHERRUAU, Bénédicte GAUTIER, Sarah GOUSSAY, Nicolas GUILLARD, Michaël GUILLARD, Virginie MIDAVAINE, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Bénédicte GAUTIER

**DÉLIBÉRATION
2025-027**

TARIFS CONCERT ÉGLISE LE 29 MAI 2026

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour le concert du 29 mai 2026 en l'église de Mulsans.

Le Conseil Municipal valide les tarifs suivants :

- Adultes : 10 €
- Enfants – 12 ans : 5 €
- Enfants – 5 ans : gratuit

Pour extrait certifié conforme,

Mulsans, le 23/09/2025

Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,

Mulsans, le 23/09/2025

Le secrétaire de séance, Bénédicte GAUTIER

A blue ink signature of Bénédicte GAUTIER.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
16 septembre 2025	14	14	14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Patricia ANDRE, Jean-Pierre ARNOUX, Alexandre CABO, Mickaël CABO, Franck CHAPIER, Karine PIGEON CHAPIER, Didier CHERRUAU, Bénédicte GAUTIER, Sarah GOUSSAY, Nicolas GUILLARD, Michaël GUILLARD, Virginie MIDAVAIN, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Bénédicte GAUTIER

**DÉLIBÉRATION
2025 – 028**

**LOYER LOGEMENT 1^{er} ÉTAGE
2 RUE DU PARC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire occupant l'appartement situé au 1er étage a donné son préavis et quittera le logement le **8 novembre 2025**.

Il est proposé de remettre le logement en location à compter du **1er décembre 2025**, après réalisation du **Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)**.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la révision du loyer mensuel, fixé à **380,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver le nouveau montant du loyer mensuel de **380,00 €**, applicable à compter du **1er décembre 2025** pour l'appartement du 1er étage.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 23/09/2025

Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 23/09/2025

Le secrétaire de séance, Bénédicte GAUTIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
16 septembre 2025	14	14	14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Patricia ANDRE, Jean-Pierre ARNOUX, Alexandre CABO, Mickaël CABO, Franck CHAPIER, Karine PIGEON CHAPIER, Didier CHERRUAU, Bénédicte GAUTIER, Sarah GOUSSAY, Nicolas GUILLARD, Michaël GUILLARD, Virginie MIDAVAIN, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Bénédicte GAUTIER

**DÉLIBÉRATION
2025 – 029**

**TRAVAUX DE VOIRIE
CHEMIN DU FOSSÉ GUILLAUME**

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un devis a été établi,

Vu le devis établi par la société SAS AXIROUTE pour des travaux de voirie Chemin du Fossé Guillaume,

Considérant la nécessité d'améliorer l'état de la chaussée et la sécurité des usagers,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le devis présenté par la société SAS AXIROUTE pour un montant de 9 396.24 € T.T.C
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution des travaux.

Les travaux comprennent :

- Le balayage mécanique de la chaussée
- Le bouchage des nids de poules
- La mise à niveau des bouches à clé, regards de grilles et caniveaux
- La réalisation d'un gravillonnage bicouche

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 23/09/2025

Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 23/09/2025

Le secrétaire de séance, Bénédicte GAUTIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "gautier".

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
16 septembre 2025	14	14	

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Patricia ANDRE, Jean-Pierre ARNOUX, Alexandre CABO, Mickaël CABO, Franck CHAPIER, Karine PIGEON CHAPIER, Didier CHERRUAU, Bénédicte GAUTIER, Sarah GOUSSAY, Nicolas GUILLARD, Michaël GUILLARD, Virginie MIDAVAIN, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Bénédicte GAUTIER

**DÉLIBÉRATION
2025 – 029A**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2
ACHAT VIDÉOPROJECTEUR**

Le Conseil Municipal,

- Vu le besoin exprimé d'améliorer les équipements audiovisuels de la mairie, notamment lors des réunions de conseil, des vœux du maire et des projets d'animation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'approuver l'acquisition d'un vidéoprojecteur, pour un montant de 600 € TTC.

Article 2 : D'autoriser Monsieur à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
2183 (21) Matériel informatique :	600.00 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
023 (023) Vit à la section d'investis :	600.00 €
615221 (011) : Bâtiments publics :	- 600.00 €
Total Dépenses : 600.00 €	Total recettes : 600.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

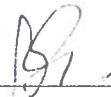
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

- ❖ Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la décision modificative n°2 telle qu'elle est présentée ci-dessus.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 23/09/2025
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 23/09/2025
Le secrétaire de séance, Bénédicte
GAUTIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
<i>16 septembre 2025</i>	<i>14</i>	<i>14</i>	<i>14</i>

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Patricia ANDRE, Jean-Pierre ARNOUX, Alexandre CABO, Mickaël CABO, Franck CHAPIER, Karine PIGEON CHAPIER, Didier CHERRUAU, Bénédicte GAUTIER, Sarah GOUSSAY, Nicolas GUILLARD, Michaël GUILLARD, Virginie MIDAVAIN, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Bénédicte GAUTIER

:

**DÉLIBÉRATION
2025 – 030**

**DM N°3 TRAVAUX DE VOIRIE
CHEMIN DU FOSSÉ GUILLAUME**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la décision de faire les travaux à Villefrisson, Chemin du Fossé Guillaume, les crédits budgétaires pour le paiement de ces travaux sont insuffisants :

Il convient donc de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
2151 (21) Réseau de voirie : 10 000.00 €	021 (021) Vit de la section de fonction: 10 000.00 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
023 (023) Vit à la section d'investis : 10 000.00 €	
615221 (011) : Bâtiments publics : - 10 000.00 €	
Total Dépenses : 10 000.00 €	Total recettes : 10 000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ❖ Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la décision modificative n°3 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 23/09/2025

Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,

Mulsans, le 23/09/2025

Le secrétaire de séance, Bénédicte GAUTIER

A blue ink signature of the name Bénédicte GAUTIER.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
16 septembre 2025	14	14	14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Patricia ANDRE, Jean-Pierre ARNOUX, Alexandre CABO, Mickaël CABO, Franck CHAPIER, Karine PIGEON CHAPIER, Didier CHERRUAU, Bénédicte GAUTIER, Sarah GOUSSAY, Nicolas GUILLARD, Michaël GUILLARD, Virginie MIDAVAIN, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Bénédicte GAUTIER

**DÉLIBÉRATION
2025 – 031**

DM N°4 ENGAZONNEMENT DEVANT ÉGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été opportun de profiter de la présence de la machine à désherber pour effectuer également le désherbage devant l'église.

Par ailleurs, il a été décidé de procéder à l'engazonnement de cette zone, selon le même procédé utilisé pour le cimetière, à savoir l'application du kit Urba Spray, loué à cet effet.

Cependant, les prévisions budgétaires initiales ne concernaient que les travaux du cimetière. Par conséquent, les crédits actuellement disponibles sont insuffisants pour couvrir ce complément d'intervention.

Il convient donc de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
212 (21) Réseau de voirie : 220.00 €	021 (021) Vit de la section de fonction: 220.00 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
023 (023) Vit à la section d'investis : 220.00 €	
615221 (011) : Bâtiments publics : - 220.00 €	
Total Dépenses : 220.00 €	Total recettes : 220.00€

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ❖ Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la décision modificative n°4 telle qu'elle est présentée ci-dessus.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 23/09/2025
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 23/09/2025
Le secrétaire de séance, Bénédicte GAUTIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bénédicte GAUTIER".

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
16 septembre 2025	14	14	14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Patricia ANDRE, Jean-Pierre ARNOUX, Alexandre CABO, Mickaël CABO, Franck CHAPIER, Karine PIGEON CHAPIER, Didier CHERRUAU, Bénédicte GAUTIER, Sarah GOUSSAY, Nicolas GUILLARD, Michaël GUILLARD, Virginie MIDAVAIN, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Bénédicte GAUTIER

**DÉLIBÉRATION
2025 – 032**

RACHAT VIN DE LA COMMUNE PAR COMITÉ DES FÊTES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du Comité des Fêtes de Mulsans en date du 29 août 2025, sollicitant l'acquisition de vin appartenant à la commune pour l'organisation de la guinguette,

Considérant que le vin concerné provient du stock communal fait à l'occasion de la Sainte Anne et peut être cédé,

Considérant que le montant de la cession a été évalué à 84,46 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Autorise la cession au Comité des Fêtes de :
 - 4*5 litres de vin rosé : 49.96 €
 - 2*5 litres de vin blanc : 24.98 €
 - 1*5 litres de vin rouge : 12.49 € - 2.97 € de remise
2. Le montant de la cession est fixé à 84,46 € TTC.
3. Charge Monsieur le Maire de procéder à la cession et de signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 23/09/2025
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 23/09/2025
Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of the name "Bénédicte GAUTIER" in cursive script.